

Evolène, le 3 juillet 2019

REÇU le
4 - JUIL. 2019

Office des Faillites d'Hérens
M. Philippe Rapalli
Impasse des Chatonières 1
1981 Vex

Mario Posnansky (hoirie), parcelle 53 du plan 129 (MC15863)

Monsieur le Préposé,

Je donne suite à votre requête selon courrier du 28 mai 2019, concernant l'objet cité en marge, et vous indique ce qui suit :

Vu la nouvelle loi et réglementation en matière de police des constructions, loi sur les résidences secondaires (Lex Weber).

Vu l'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Vu la situation de la parcelle (accès, équipements, ...).

Il y a lieu de tenir compte, en regard aux éléments précités, que l'estimation de la valeur vénale de la parcelle susmentionnée ne devrait pas excéder la valeur cadastrale actuelle, à savoir frs 50.- / m².

Surface de la parcelle mesurée: 937 m² à 50.- = frs 46'850.-

Quant à votre question sur le risque de dézonage de cette parcelle, il ne m'est pas possible à ce stade de la procédure, de me prononcer de façon définitive.

J'espère avoir répondu à votre demande, et vous présente, Monsieur le Préposé, mes meilleures salutations.



Jean-Daniel RUMPF
Teneur de Cadastre



Evolène, le 16 décembre 2009

COMMUNE D'ÉVOLÈNE
Chèques postaux 19-4305-4
Téléphone 027 283 13 00
Fax 027 283 31 01

ESTIMATION

Les soussignés, Jean-Daniel RUMPF, et Antoine RIEDER taxateurs officiels de la commune d'Evolène, ont procédé à l'estimation de la valeur vénale de la parcelle suivante sise en zone de construction sur le territoire de la commune d'Evolène.

No	Fol.	Nom local	Surface Totale	Nature	Surface par nature
53	129	Champlan	959	champ	959

VALEUR VENALE ESTIMEE A: Frs 76'720.-


Jean-Daniel RUMPF


Antoine RIEDER